Ecrit par Echo du Mardi le 26 janvier 2024

Avortement : quels sont les délais en Europe ?

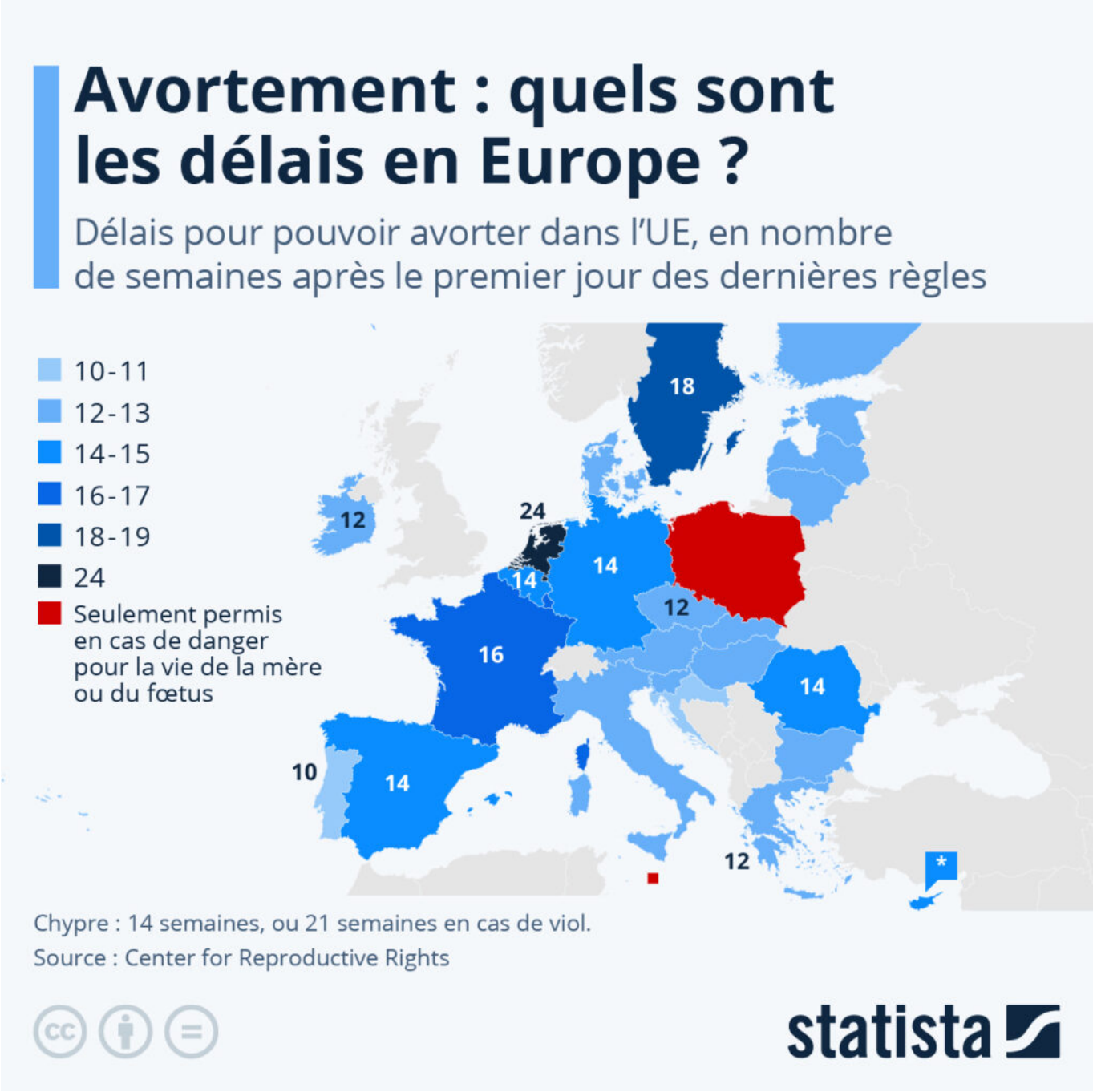

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 26 janvier 2024

Malgré les propos du président du Sénat Gérard Larcher, qui a déclaré mardi 23 janvier qu'il ne souhaitait pas que le droit à l'IVG soit inscrit dans la Constitution, un premier pas pour la reconnaissance de ce droit a été franchi dans la nuit de mercredi à jeudi. L'Assemblée nationale a en effet largement approuvé le principe d'inscrire dans la Constitution la « liberté garantie à la femme d'avoir recours à une IVG ». Un vote solennel devrait avoir lieu mardi afin de confirmer l'adoption de cette mesure, avant qu'elle ne soit débattue au Sénat.

Dans l'Union européenne, l'avortement est légal partout, sauf à Malte et en Pologne, où il n'est autorisé qu'en cas de danger pour la mère ou le fœtus. Cependant, comme le détaille notre infographie, basée sur des données du Center for Reproductive Rights, le délai durant lequel une femme peut avoir recours à l'IVG varie fortement entre les pays. En France, depuis 2022, l'avortement est autorisé jusqu'à 14 semaines de grossesse, ou 16 semaines après le premier jour des dernières règles, ce qui place la France dans la moyenne haute par rapport au reste de l'UE ; le délai est le même au Luxembourg. Douze pays, dont la Finlande, le Danemark, ou encore l'Irlande, qui n'a légalisé l'avortement qu'en 2018 après des années de mobilisation d'associations féministes, fixent ce délai à 12 semaines après le premier jour des dernières règles (10 semaines de grossesse). L'Autriche et l'Italie placent quant à elles la limite à 90 jours après le premier jour des dernières règles, soit un peu plus de 12 semaines. Deux pays permettent aux femmes d'avoir recours à l'IVG dans des délais plus longs qu'en France : la Suède (18 semaines après le premier jour des dernières règles), et les Pays-Bas (24 semaines).

Alors qu'aux États-Unis, le droit à l'avortement a été remis en cause avec l'annulation de Roe v. Wade, le jugement historique qui l'avait légalisé dans tout le pays, une récente étude publiée dans le Journal of the American Medical Association a mis en lumière l'un des résultats de l'interdiction de l'avortement dans 14 états du pays : l'étude estime que 64 565 grossesses issues d'un viol ont été portées à terme dans ces états depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction.

De Valentine Fourreau pour Statista